

Conseil de gestion du 25 avril 2022

Délibération n° 2022-CG-01

E Ville di Pietrabugnu, le 25 avril 2022

Approbation du compte rendu séance 1^{er} décembre 2021.

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, R. 334-3 et R.334-31 ;
- VU** le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 28 Juin 2019 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;
- VU** le règlement intérieur du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Après en avoir délibéré:

Article 1 :

Le conseil de gestion approuve à l'unanimité :

- le compte-rendu de la réunion du conseil de gestion du 1^{er} décembre 2021, ci-annexé ;

Article 2 :

Le directeur de l'Office Français de la Biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Office.

U Presidente di u Parcu naturale marinu
di u Capicorsu è di l'Agriate
M. Gilles SIMEONI.





Compte-rendu de la réunion
Du Conseil de gestion

Du 1er Décembre 2021

Collectivité de Corse
BASTIA

Étaient présents :

Représentants de l'État et de ses établissements publics :

- Michel MURACCIOLE

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents :

- Gilles SIMEONI
- Marie-Thérèse MARIOTTI
- Anne-Laure SANTUCCI
- Jean-Toussaint MORGANTI
- Francis MAZOTTI
- Ange-Pierre VIVONI
- Paul COSTA
- Christian TOMI et son suppléant Christian TOMI

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Gérard ROMITI
- Sylvain CAMPOS
- Maud VIALE
- Pierre-Jacques DE BERNARDI
- Louis AZARA
- Bernard GIUDICELLI

Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Daniel BURON et sa suppléante Virginie SERAFINI-DOCQUOIS
- Jean-François DE MARCO
- Claude BOULANGER

Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- Christian NOVELLA
- Charles PINELLI
- Jean-Paul COLOMBANI
- Jean-Marcel VUILLAMIER
- Céline LABBE

Personnalités qualifiées :

- Franca CIBECCHINI
- Paul-Marie ROMANI
- Catherine CESARINI
- Éric DURIEUX

Personnalités qualifiées ayant donné procuration :

- Vanina PASQUALINI

Étaient excusés :

- La Préfecture maritime de TOULON
- La préfecture de HAUTE-CORSE
- Éric VALERY
- Karina GOFFI
- Isabell MURZILLI

Invités :

- Éric HANSEN
- Jean-Michel PALAZZI
- Sylvie GUSTAVE-DIT DUFLO Présidente du Conseil d'administration de l'OFB et vice-présidente de la région Guadeloupe

Équipe du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate présente

- Madeleine CANCEMI, directrice déléguée
- Marlène SAVELLI
- Anne-Charlotte RUBECCHI DELLAMONICA
- Franck SECONDI
- Nicolas TOMASI
- Jean-Laurent MASSEY
- Aurélie ESSARTIER
- Kévin DA CUNHA DE FREITAS LEAL
- Ambre CHABERT
- Maeva ARCAS
- Laurent RICQUIERS
- Sophie DUCHAUD
- Manon DENAIS

Sommaire

1. Approbation du compte rendu de la séance du 13 Septembre 2021.....
2. Avis simple projet « SACOI ».....
3. Avis simple sur les AOT de la Commune de San Fiorenzu
4. Présentation de l'ALTAS PALM.....
5. Propositions de la dernière commission halieutique : zones de jachères populations d'oursins comestibles et propositions techniques innovantes de la pêche professionnelle.....
6. Validation de la méthode du Tableau de Bord du Parc.....
7. Présentation du plan de Balisage du site de Saleccia proposé par le Conservatoire du Littoral.....
8. Actualités du Parc.....
9. Questions diverses.....

Quorum : 28 Ouverture de séance : 14h20

Le quorum étant atteint, le Président **Gilles SIMEONI** ouvre la séance.

Il présente Madame Sylvie GUSTAVE-DIT DUFLO, présidente de l'Office français de la biodiversité (OFB), vice –présidente de la Guadeloupe et lui souhaite la bienvenue. Il explique qu'elle est présente aujourd'hui pour suivre les travaux du Parc naturel marin, mais aussi pour assister à ceux de la commission Transition écologique de l'Association des régions de France, qu'il a l'honneur de présider et qui commence le lendemain. Il lui donne la parole.

Madame Sylvie GUSTAVE-DIT DUFLO remercie le Président et les membres du Conseil de gestion pour leur accueil. En tant que vice-présidente de la région Guadeloupe, elle a l'habitude de dire qu'elle est engagée de tout ce qui ne fonctionne pas en Guadeloupe : environnement, déchets, eau et dont on doit faire des enjeux de réussite. Elle explique que c'est en Guadeloupe qu'a été créée la première Agence régionale de la biodiversité de l'Outre-mer. Les Outre-mer ayant 80 % de la biodiversité française, il allait de soi que des Agences régionales puissent émerger et porter de manière opérationnelle les grands enjeux de préservation de la biodiversité. Cette ARB a d'ailleurs fait des émules puisque la Réunion, Mayotte, la Guyane et la Martinique se sont proposées pour en faire émerger d'autres.

Madame GUSTAVE-DIT DUFLO ajoute qu'elle est très heureuse d'être avec les membres du Conseil de gestion mais que cela n'a pas été facile, car elle a dû partir 24 heures auparavant, et passer neuf barrages. Cependant, puisque, hier, elle a voté le budget de l'OFB, et à l'invitation du président SIMEONI, il lui a

semblé naturel de venir à la rencontre des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin, qui par leurs actions, préservent cette biodiversité. Elle souhaite leur dire tout son amour pour ces territoires qui se battent, puisque la Corse, la région Paca, c'est aussi le plus grand hotspot de biodiversité de l'Hexagone et que c'est une grande responsabilité que de mener à bien la gestion de la biodiversité pour pouvoir la léguer aux Générations futures la plus préservée possible.

Elle souligne que c'est vraiment « *avec gourmandise* » qu'elle vient à leur rencontre, compte tenu du contexte insulaire, de cette fierté que les gens ont de leur territoire, et des questions d'autonomie qui sont présentes aussi, autant de points communs avec la Guadeloupe.

Elle souhaite également répondre à Monsieur Gérard ROMITI, membre du conseil de gestion, qui l'a interpellée, au conseil d'administration de l'OFB, sur le fait que les questions liées à la pêche étaient toujours à la fin du CA, quand plus personne n'a le temps. Elle lui a promis qu'au prochain conseil d'administration, le dossier « pêche » serait en haut de la liste.

Le Président SIMEONI passe la parole au représentant du Préfet de Haute-Corse, qui présente les excuses du Préfet de département pour son absence.

Le Président SIMEONI passe ensuite la parole à Monsieur Eric HANSEN, directeur interrégional Paca-Corse de l'Office français de la biodiversité.

Monsieur HANSEN souligne la qualité exemplaire du travail du Conseil de gestion du Parc marin du Cap Corse et de l'Agriate. Il rappelle que dans les années 60, on considérait que les Parc nationaux, qui revenaient à mettre sous cloche le territoire, étaient le modèle par excellence. On sait aujourd'hui qu'on ne peut pas protéger un milieu sans protéger l'homme et ses activités, maillons essentiels des écosystèmes. En cela, le parc naturel marin est vraiment un exemple à suivre.

Après avoir invité les membres du conseil de gestion à ajouter un mot s'ils le souhaitaient, le **président SIMEONI** reprend la parole. Il s'adresse de nouveau à Madame GUSTAVE-DIT DUFLO, disant qu'il est impossible de l'accueillir sans avoir une pensée pour son territoire et pour le peuple guadeloupéen. Il évoque les difficultés structurelles rencontrées en Guadeloupe depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies, mais aussi les difficultés conjoncturelles. La crise, dit-il, est grave, et il espère qu'elle trouvera rapidement une issue positive avec le rétablissement d'un dialogue vrai et de solutions de fond. Il poursuit en disant que le taux de chômage, particulièrement chez les jeunes, est extrêmement inquiétant, qu'il faut ajouter des problèmes liés à la santé publique, à l'eau, à l'assainissement, au développement économique, à la question de l'identité collective et également à ce passé douloureux qui n'est pas encore tout à fait soldé.

Il ajoute que beaucoup de ces problématiques font écho à certains points sensibles en Corse également, et conclut qu'il y a beaucoup à apprendre mutuellement. Il adresse pour conclure un message de solidarité dans ces difficultés que la Guadeloupe traverse actuellement, demandant à madame GUSTAVE-DIT DUFLO de le faire savoir à son Président de Région et à celles et ceux qui travaillent au quotidien avec elle.

Il remercie ensuite Monsieur HANSEN d'avoir souligné la qualité de l'action menée par la Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate. Il ajoute que si cette action est aussi efficace, c'est grâce à l'équipe administrative à laquelle il rend hommage.

Le président SIMEONI poursuit en disant que le Parc marin, ce sont aussi les membres du conseil de gestion qui, aujourd'hui, comme à chacune des réunions, est quasiment au complet. C'est un outil important, vécu comme tel, lieu de débat, d'échanges, quelques fois de confrontations entre des visions qui ne sont pas identiques et peuvent même être opposées : protection, développement économique, pêche, préoccupation des communes, protection des plages, accueil des usagers, lutte contre le braconnage... sont autant de domaines sur lesquels le Parc a vocation à intervenir. Son équipe s'est battue également, comme dans tous les Parcs naturels marins, pour avoir des moyens humains et financiers. Il considère qu'à partir du moment où le législateur a estimé que ces outils répondent à un véritable besoin, il faut que le décalage entre les objectifs assignés et les moyens mis en œuvre ne soient pas trop importants, et qu'ils soient progressivement réduit.

Monsieur Gilles SIMEONI affirme que la coopération du Parc naturel marin avec l'Office français de la biodiversité, ainsi que ses rapports avec l'État et ses différents services sont des facteurs de réussite incontestables et qu'il faut les améliorer en permanence.

Madame Maddy CANCEMI propose de passer à la présentation de l'ordre du jour, assez riche, et demande s'il y a des questions diverses.

Monsieur Francis MAZOTTI, maire de Pino, souhaiterait que l'on revienne sur les mouillages le long de la côte ouest du Cap.

Monsieur NOVELLA, représentant de U Levante souhaiterait, à la demande de son association, des précisions sur l'expédition scientifique Gombessa, notamment savoir ce que le Parc a financé. Il demande aussi des éclaircissements sur le contrat de recherches avec la STARESO et sur l'étude prévue concernant un Mont sous-marin à 1200 mètres.

Ces points sont notés et seront évoqués à la fin de l'ordre du jour.

En préalable, l'**approbation du Compte rendu de la séance du 13 Septembre 2021** est soumise au vote.

Madame CANCEMI précise que les propositions de modifications reçues de l'association U Levante avant la réunion ont toutes été prises en compte.

Le compte-rendu de la dernière réunion du conseil de gestion est donc approuvé à l'unanimité.

Délibération	Le compte-rendu du conseil de gestion du 13 SEPTEMBRE 2021 est approuvé à l'unanimité.	PNMCCA_CDG_2021_17
--------------	---	---------------------------

1. Avis simple sur le projet « SACOI »

Madame CANCEMI explique que la Corse est traversée, pour son alimentation électrique, par des câbles qui viennent aussi bien de Toscane que de Sardaigne. Le Parc est donc sollicité pour un avis simple sur le remplacement éventuel de ces anciens câbles.

Jean-Laurent MASSEY prend la parole. Il explique que le projet SACOI est en place depuis plus d'une cinquantaine d'année et le projet SACOI II, depuis plus de 35 ans. Les câbles commencent à devenir

vétustes. Il s'agit pour le Parc marin de rendre un avis simple pour un éventuel retrait de ceux situés dans son périmètre, et de donner un avis en tant qu'expert OFB sur le retrait des câbles situés hors du Parc.

Le maître d'ouvrage préconise de ne pas retirer les câbles situés dans le périmètre du Parc, dont la zone d'attérage se situe au niveau du grau de l'étang de Biguglia, sur la base d'une analyse multicritère effectuée dans leur étude d'impact. **Les préconisations du Parc** sont d'abord d'identifier et de cartographier les habitats présents dans la zone où passent ces câbles, au-delà de l'herbier, qui n'a jamais été cartographiée et d'identifier les portions de câbles qui pourraient être retirées, en fonction de leur concrétionnement notamment. Pour la zone située hors du Parc, juste au sud de son périmètre, les câbles traversent l'herbier de posidonies. Il vaut donc mieux les laisser en place car ils ont été bien recolonisés par l'herbier.

En tant qu'OFB, le Parc a également pu rendre un avis concernant les nouveaux câbles qui vont être posés. Lors des réunions précédentes du projet SACOI III, le Parc a demandé que les câbles ne passent pas dans son périmètre, ce qui a été retenu par le maître d'ouvrage. Ils vont donc être installés juste au sud de l'embouchure du Golo, dans une zone déjà déterminée. Les préconisations du maître d'ouvrage, lisibles dans son rapport, sont très claires.

Cependant, quelques préconisations supplémentaires ont été émises, à savoir que dans l'herbier, il faut suivre la procédure énoncée dans le rapport c'est-à-dire ne pas enfouir les câbles dans la matre mais les poser et les ancrer.

En revanche au-delà de l'herbier, la cartographie n'étant pas très précise, le Parc a demandé d'éviter au maximum les associations à rhodolite. En effet, ce sont des habitats préférentiels de la langouste rouge. Il s'agit également d'éviter les fonds à coralligène, très peu nombreux dans cette zone.

Enfin, il convient d'éviter de mouiller les câbles dans le canal de Corse, zone refuge pour le corail bambou *Isidella elongata*, espèce patrimoniale inscrite sur la liste rouge de l'UICN

Marie-Thérèse MARIOTTI, élue à l'Assemblée de Corse et maire de Tagliu-Isulacciu, constate que les nouveaux câbles arriveraient au sud du Golo. Elle s'inquiète de l'impact sur le récif barrière. Elle souhaiterait également savoir qui est censé surveiller les travaux hors du périmètre du Parc naturel marin.

Jean-Laurent MASSEY répond que la zone d'attérage est au sud de l'embouchure, sur la commune de Venzolasca et que, *a priori*, il n'y a donc pas de passage sur Tagliu-Isulacciu.

Maddy CANCEMI précise que bien sûr l'État surveille la bonne tenue des travaux, mais que l'OFB, en particulier la délégation de façade maritime est impliquée, ainsi que l'Office de l'environnement de la Corse.

Monsieur PALAZZI confirme qu'en effet, l'Office de l'environnement de la Corse a été consulté plus spécifiquement en ce qui concerne la réserve des Bouches de Bonifacio. D'ailleurs, un premier avis a été donné sur un aspect un peu secondaire, et cela doit repasser devant un comité consultatif pour un avis définitif mais, parmi les éléments qui ont été demandés, il y a la localisation précise du tracé de pose de câble avec une base cartographique. C'est en tout cas ce qui a été demandé pour la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio.

Anne-Laure SANTUCCI demande quels sont les arguments avancés par le maître d'œuvre pour ne pas retirer les anciens câbles.

Jean-Laurent MASSEY répond qu'une analyse multicritère a été faite sur le positionnement des câbles et notamment leurs effets sur la faune, qui conclut à l'absence d'effet sur les mammifères marins et autres espèces, ni sur les habitats, de ces câbles qui sont là depuis plus d'une trentaine d'années. Le seul effet constaté est sur les invertébrés benthiques qui vivent à proximité immédiate du câble. Mais le Parc estime que cela reste un déchet, et que dans un parc naturel marin, s'il n'y a pas un concrétionnement important, on doit retirer les portions qui sont retirables. Il conclut en disant qu'il n'y a pas une argumentation plus approfondie que ça dans ce dossier.

Madame CANCEMI ajoute que d'autres câbles qui ont été posés sans aucune autorisation, en particulier à l'ouest. Le Parc va creuser le sujet car il ne faudrait pas que ces câbles se multiplient et puisse relâcher dans l'environnement des particules variées, métaux etc.

Monsieur PALAZZI confirme aussi que dans le cas où des concrétions sont installées ou si le câble est installé sur des herbiers de posidonies depuis des décennies, les enlever pourrait avoir un impact négatif sur ces habitats. Il a donc été demandé sur la RNBB de laisser les câbles sur les herbiers, de les retirer sur les zones sableuses et, sur le coralligène, de demander une étude précise d'incidence pour savoir si ça peut avoir un impact plus négatif de les retirer que de les laisser.

Madame CANCEMI précise qu'entre la DRASMM, l'Office de l'environnement de Corse et le Parc naturel marin, il n'y a pas de divergence sur les préconisations.

Franca CIBECCHINI, précise que du côté de la DRASSM, le projet d'évaluation du parcours du fuseau censés héberger les câbles du projet SACOI III est presque terminé. Aucun objet d'intérêt culturel n'a été relevé, ou presque. Mais il y a d'autres projets assez importants qui vont intéresser de plus près la zone du Parc marin, liés aux câbles de télécommunications en général. Les prochains qui vont être installés passeront le long de la côte est, toujours avec un atterrissage plus ou moins dans la zone de Lucciana.

Jean-François DE MARCO demande s'il est prévu un retrait de ces câbles, de façon contractuelle, comme parfois pour le démontage de certains ouvrages.

Jean-Laurent MASSEY répond qu'il n'y a rien de tel. La concession stipule simplement qu'à la fin de leur utilisation les câbles ne doivent pas entraver la biodiversité et l'environnement.

Madame CANCEMI précise que dans les anciennes concessions, on ne prévoyait pas l'enlèvement des câbles, sauf si on était capable de démontrer un impact sur la biodiversité. Ce qu'on a préféré dire, pour cet avis, c'est que pour la prochaine concession, il faudra qu'il soit stipulé que les câbles devront être enlevés. On insiste sur ces points pour que cela fasse jurisprudence pour les prochains câbles qui seront installés.

Le Président SIMEONI demande, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un avis simple, si une procédure est prévue pour échanger avec EDF par la suite.

Madame CANCEMI répond que l'avis émis est ensuite envoyé au préfet de Haute-Corse puis, suppose-t-elle, au préfet de la Méditerranée qui suivront, ou pas, les préconisations.

Monsieur BOULET précise que le préfet de Haute-Corse a été désigné comme préfet coordonnateur sur toute la Corse du projet SACOI III, ce qui permet de faciliter les points de contacts. Donc c'est la préfecture de Haute-Corse, qui a récupéré ce type de dossier en lien avec la Délégation à la mer et au littoral.

Le président Gilles SIMEONI soumet l'avis au vote.

L'avis est adopté à l'unanimité.

Délibération	Le conseil de gestion approuve à l'unanimité l'avis simple « SACOI »	PNMCCA_CDG_2021_18
---------------------	---	---------------------------

2. Avis simple sur les AOT de la Commune de San Fiorenzu

Maddy CANCEMI propose de poursuivre avec les avis simples proposés par la commune de Saint-Florent. Elle donne la parole à Aurélie ESSARTIER.

Aurélie ESSARTIER explique que le Parc a été saisi par la DDTM pour émettre un avis simple concernant une demande d'autorisation d'occupation temporaire, sur la commune de Saint-Florent, dans le cadre de la mise en place du balisage de l'arrêté préfectoral de protection de biotope de la Roya. La pose du balisage a débuté en 2021 mais n'a pas été finalisée et quelques petits points techniques bloquants seront à éclaircir avec les services de l'État.

Madame CANCEMI précise qu'il y a encore des gens qui veulent entrer dans le périmètre faisant l'objet d'un arrêté de biotope. Le balisage permettra de l'éviter. Il s'agit en effet d'un herbier récif, très rare en Méditerranée, et qu'il faut donc préserver.

À ce stade du projet, le Parc recommande notamment d'équiper les chaînes d'ancrages de bouées de subsurface, pour éviter le raguage des chaînes sur le fond et la dégradation des habitats. Il a été précisé dans la demande d'ancrer potentiellement sur de la roche mais le Parc considère que cela est à proscrire, et recommande d'ancrer uniquement sur du substrat sableux. Il est proposé également d'ajouter une bouée supplémentaire de façon à ce que le dispositif soit plus visible depuis les bateaux venant du large, et le Parc demande également d'assurer le positionnement de la bouée supplémentaire sur du substrat sableux. De manière plus générale, il est demandé de veiller à la non dégradation des herbiers lors de la mise en place du balisage.

Monsieur NOVELLA demande s'il a été tenu compte des précédents avis simples donnés par le Parc.

Madame CANCEMI répond que 99% ont été suivis par le Préfet de Haute-Corse.

Le président Gilles SIMEONI soumet l'avis au vote.

L'avis simple est adopté à l'unanimité.

Aurélie ESSARTIER présente le point suivant. Il s'agit d'un autre avis simple, toujours sur la commune de Saint-Florent. Il concerne la mise en place d'une AOT pour installation de trois panneaux d'information sur les banquettes de posidonies, l'un sur la plage de la Roya, l'un sur la plage du Pezzu et l'une au niveau de la passerelle d'Aliso, sur le port de Saint-Florent. Il est également prévu d'installer des supports en bois

démontables. Enfin, une table d'orientation pour le périmètre faisant l'objet d'un arrêté de protection de biotope, serait installé sur la plage de la Roya.

Certaines petites questions restent en suspens, qu'il faudra résoudre avec les services de l'État. Le Parc préconise d'harmoniser la demande, pour bien préciser ce qui relève de la mise en œuvre, et ce qui relève du renouvellement. Il recommande également de préciser les moyens employés pour mettre en place cette signalisation, l'affouillement manuel devant être privilégié. Ces panneaux devront être installés préférentiellement sur des zones dépourvues de végétation, afin d'éviter de dégrader les espèces dunaires.

Madame CANCEMI précise que désormais, l'installation de panneaux sur le Domaine public maritime est obligatoirement soumise à une Autorisation d'occupation temporaire afin d'assurer un suivi, et pour limiter l'impact de panneaux devenus très nombreux.

Monsieur COSTA demande si, compte tenu du fait que l'on est sur un Grand site de France, on ne pourrait pas jumeler certains panneaux. Il propose de s'en occuper si les panneaux sont fournis, en respectant évidemment la manière dont ils ont été placés, dans le sable.

Aurélié ESSARTIER lui répond que la commune de Saint-Florent devrait se rapprocher du Syndicat des Grands sites de France pour travailler à cette harmonisation des panneaux, compte tenu de la signalétique particulière.

Le **président Gilles SIMEONI** soumet l'avis au vote.

L'avis est adopté à l'unanimité.

Délibération	Le conseil de gestion approuve à l'unanimité les deux avis simples sur les AOT de la commune de San Fiorenzo	PNMCCA_CDG_2021_19
---------------------	---	---------------------------

3. Présentation de l'ALTAS PALM

Madame Franca CIBECCHINI présente le projet d'atlas PALM. Elle explique que cet atlas existe depuis 2013, mais qu'il était limité jusqu'à 2021 à la région Paca. Depuis, il a été renouvelé, et grâce à la contribution de la DIRM, du Parc naturel marin, et du Parc national des Calanques, la nouvelle version s'étend à toute la Méditerranée. L'extension à la Corse, et en particulier à la zone du Parc marin, a commencé en 2021. De nouvelles fiches de valorisation du patrimoine marin ont été conçues, avec des modules spécifiques au Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate et au Parc national des Calanques. L'atlas comprend aussi de nouvelles interfaces cartographiques, et donne la possibilité d'effectuer des requêtes particulières, sur certains sites faciles d'accès, où il peut être tentant de naviguer.

Les fiches sur la Corse sont en cours de finalisation. Elles ont été validées par le Parc. Comme beaucoup de projet, celui-ci a pris du retard en ces années un peu compliquées et cette nouvelle version devrait être publiée en janvier 2022.

La volonté est de toucher tous les publics. Il est possible d'accéder à l'atlas par les types de sites, la banque d'image, les périodes chronologiques de l'Antiquité à la Deuxième guerre mondiale...

Madame CIBECCHINI présente la fiche du Parc marin, validée par l'équipe. Elle comprend une présentation du territoire en chiffres, de ses spécificités, avec un focus sur le patrimoine culturel immergé, qui est au cœur du projet d'atlas, avec trois thèmes en particulier : les épaves à Dolia, les épaves de la Deuxième guerre mondiale, en particulier les avions, et les épaves à grande profondeur qui ont fait l'objet de nombreuses recherches ces dernières années.

L'autre particularité de l'atlas est d'être un glossaire, qui facilite la compréhension des fiches pour le grand public. Il y a une fiche par épave. Madame CIBECCHINI présente la fiche du Bonaparte, qui gît à très grande profondeur. Le premier niveau de la fiche est accessible à tout public, puis elle permet d'approfondir. Il y a aussi une fiche « éducation », avec des outils qui permettent de faire de la pédagogie auprès des écoles.

Madame CANCEMI précise qu'un Parc ce n'est pas uniquement du patrimoine naturel, c'est aussi du Patrimoine culturel. Elle précise que ce site ne donne pas les points précis des épaves, à part celles utilisées pour la plongée.

Aucun vote n'est demandé sur ce point.

4. Propositions de la dernière commission halieutique : zones de jachères populations d'oursins comestibles et propositions techniques innovantes de la pêche professionnelle

Maddy CANCEMI explique que la dernière commission halieutique a été très soutenue, avec énormément de participants : élus, scientifiques, associations, maires des communes et évidemment les pêcheurs professionnels et de loisirs...

Le travail a été conséquent et permet aujourd'hui de présenter au conseil de gestion des choses très concrètes, à valider.

Jean-Laurent MASSEY présente les trois sujets principaux abordés dans cette commission halieutique :

- La mise en place de jachères pour l'oursin violet,
- Les techniques de moindre impact pour la pêche professionnelle, qui seront financées par le Plan de relance
- La gestion de la pêche de loisirs

Seuls les deux premiers points vont être soumis au vote aujourd'hui.

1) La mise en place de zones de jachère

Il rappelle que cette commission halieutique a été mise en place par le Parc en 2019 pour discuter de ces sujets avec tous les acteurs concernés, y compris bien sûr les membres du conseil de gestion. Lors de la première commission halieutique, en 2019, il y a eu un constat partagé d'une diminution des stocks d'oursins. Une des demandes des professionnels était alors de mettre en place des zones dites « de jachère ». Il s'agit de périmètres d'interdiction temporaire de prélèvement, définies dans un arrêté du préfet de région pour une période minimale de trois ans. Des discussions au sein de la commission halieutique ont ensuite eu lieu pour définir le périmètre des jachères.

Sur chacune des quatre zones de jachère, une étude est menée par l'université de Corse dans le cadre d'un projet appelé *SPINA* : « *Suivi des Populations et restauration de l'oursin violet* » dans le périmètre du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate : chaque zone va être suivie en termes de densité d'oursins et d'abondance, pour voir comment elles fonctionnent. Des projets de restauration écologique dans la jachère et hors jachère seront menés sur le site d'Olzu. La plateforme marine Stella mare possède une écloserie, alimentée par des géniteurs directement pêchés dans le milieu, notamment dans le périmètre du Parc. Ils élèvent des juvéniles pour pouvoir les remettre à l'eau. L'idée de cette expérimentation est de voir si c'est bénéfique à la ressource, comment ça se comporte... Bien sûr, certaines jachères n'auront pas ces relâchés d'oursins, ce qui permettra de comparer leur efficacité selon qu'elles ont ou non bénéficié de des opérations de repeuplement.

Si ces jachères sont validées, elles pourront être effectives pour la saison de pêche 2022 2023.

Jean-Laurent MASSEY précise que dans un premier temps, il n'y a pas eu de zone proposée à l'est mais que cela viendra dans un second temps.

Claude BOULANGER, demande comment seront matérialisées ces zones de jachère.

Jean-Laurent MASSEY répond que l'idée serait de se servir de points visuels remarquables : pointes, rochers affleurants... À la prochaine commission halieutique, sera discutée la nécessité de mettre des panneaux.

Monsieur DE MARCO considère qu'il faut effectivement faire des zones de jachère mais qu'il faut renforcer parallèlement la lutte contre le braconnage des oursins, sinon la population ne risque pas de se régénérer.

Madame CANCEMI invite Monsieur ROMITI à en dire plus, car le Comité régional des pêches a instauré des licences pour la pêche aux oursins, ce qui a été une avancée importante. Pour le reste, il faut faire le travail de police sur le terrain. L'an dernier, des procès-verbaux ont été dressés, aussi bien en mer qu'à terre. Les jugements vont peut-être porter leurs fruits et dissuader les braconniers, mais il faut du temps.

Monsieur ROMITI dit qu'il a participé à ces travaux, il constate que les effectifs étaient stables jusqu'à il y a une dizaine d'années, et qu'il y a eu une baisse notoire depuis que les apéritifs géants à l'oursin sont arrivés sur le grand Bastia. Si d'un côté, on protège la ressource mais que de l'autre on lance des opérations économiques festives, on perd tout le bénéfice de cette protection, il y a un vrai travail à faire auprès des consommateurs.

Madame CANCEMI répond qu'il faut, en effet, toucher les consommateurs mais surtout ceux qui les vendent – restaurateurs, organisateurs de festivités etc. L'an dernier, le Parc a fait des opérations conjointes avec les services de l'État, en demandant les factures etc. Ces contrôles seront renouvelés.

Jean-Laurent MASSEY précise sous couvert d'Éric HANSEN, que le Parc va être aidé par la direction départementale de l'OFB pour faire ces contrôles. Certains sont déjà prévus cet hiver avec des renforts qui viennent du continent, et parallèlement, les contacts sont pris avec le Procureur de

la République pour que les sanctions soient relativement dissuasives. Mais il faut aussi provoquer collectivement des prises de conscience individuelles des gens qui participent à la pêche de l'oursin.

Madame CANCEMI souligne qu'en Corse, la pêche aux oursins est interdite avec un équipement de plongée autonome, alors que sur le continent elle est autorisée. Cela limite les prises, c'est donc une avancée importante.

Monsieur Jean-Toussaint MORGANTI, pour la communauté de communes du Cap Corse déplore que bientôt ce ne sera même plus la peine de faire de la jachère ; vu ce qui se passe sur la marine d'Albu depuis deux ou trois ans il n'y aura plus un oursin. Le maire d'Ogliastro demande si un référent au Parc peut être désigné.

Madame CANCEMI répond que ce qu'il manque, ce sont des flagrants délits, donc il peut appeler le Parc quand il les voit se mettre à l'eau et le Parc sera là pour les accueillir.

Francis MAZOTTI maire de Pinu demande si c'est le fait qu'il y ait une pression importante en termes de prélèvements qui a conduit à déterminer les zones de jachères ? Car il y a des zones sur la côte ouest du Cap qui sont beaucoup plus importantes en termes de pression de prélèvement que certaines des zones déterminées. Il se demande si la mise en place de jachère ne va pas conduire à augmenter encore la pression sur ces dernières.

Gérard ROMITI dit que la pression de pêche est souvent le fait de Bastiais qui viennent le week-end, en famille, et se permettent de piller ce territoire sans se soucier du lendemain alors que les pêcheurs se préoccupent aussi de la gestion, pas que de la consommation. Il souhaite avoir l'avis du Parc sur la mise en place des zones de jachère.

Madame CANCEMI répond que le constat est qu'il y a moins d'oursins justement parce qu'il y a des oursinades. Peut-être aussi que le milieu naturel n'est pas extrêmement propice aux oursins, contrairement à d'autres zones en Corse où les populations arrivent plus facilement à se régénérer. Tout cela, va être étudié, avec l'équipe de Stella mare.

L'autre point important, reprend-elle, est le fait d'interdire une zone qui va permettre de voir l'évolution de la recolonisation. En fait, quand on pose la question à des spécialistes de Méditerranée, ils répondent que l'oursin violet n'est pas une espèce en danger en Méditerranée, mais que c'est une espèce trop impactée par l'homme dans certains endroits. Donc il faut le gérer et c'est pourquoi, avec les pêcheurs de loisirs et les pêcheurs professionnels, on essaie de travailler à un vrai plan de gestion de l'oursin.

Enfin, elle ajoute que qui dit restriction dit surveillance, ce qui veut dire que le Parc doit s'impliquer dans ces zones de surveillances pour les jachères mais, il ne pourra pas le faire seul, donc la directrice en appel à la vigilance de chacun et invite tous les membres à contacter le Parc quand il y a des constats de flagrance d'abus. De plus, par le biais des écoles, collèges beaucoup d'outils peuvent permettre de sensibiliser.

La proposition est mise au vote.

Délibération	<p>Le conseil de gestion approuve à l'unanimité :</p> <p>La proposition de la commission halieutique du 3 Novembre 2021 concernant le projet de création de zones de jachères pour les populations d'oursins comestibles</p>	PNMCCA_CDG_2021_20
--------------	--	--------------------

2) Les techniques de moindre impact pour la pêche professionnelle, qui seront financées par le Plan de relance.

Jean-Laurent MASSEY propose un petit historique pour mieux comprendre ces propositions.

La question de l'analyse « risque pêche » qui doit être faite dans tous les sites Natura 2000 a déjà été évoquée. Le Parc intègre plusieurs de ces sites, donc l'analyse y a été réalisée. C'est le comité régional des pêches qui s'en est chargé, *via* une convention financière. Il s'agit de la première analyse « risque pêche » réalisée en Corse. Elle a un contenu particulier : diagnostic socio-économique, analyse des interactions avec les espèces d'intérêt communautaire, analyse du risque avec les habitats d'intérêt communautaire et, pour finir, proposition de mesures de gestion lorsqu'un risque est identifié.

Pour faire suite à ces analyses du « risque pêche », la poursuite de la collaboration avec le Comité régional des pêches, s'est soldée par le lancement du projet « *Mise en place d'actions en lien avec les activités de pêche professionnelle* ». Le budget alloué est de 65 000 euros. Il y a deux axes différents :

- La mise en place de partenariats avec des pêcheurs partenaires, signataires d'une convention avec le comité régional des pêches,
- La participation à la mise en œuvre des actions de la commission halieutique.

Les trois mesures présentées aujourd'hui sont :

- **Le « hookpod »** : technique mise au point en Angleterre, testée avec différentes pêcheries, que les pêcheurs seraient d'accord pour tester ici. Elle permet de réduire les interactions et les captures accidentelles avec les oiseaux lors de la cale des palangres. Cela fonctionne de la manière suivante : on met l'appât, on met l'hameçon dans une capsule et, avec le poids, l'hameçon coule plus vite. Lorsqu'il arrive à une certaine profondeur, un capteur hydrostatique se déclenche et ouvre la capsule. Cela permet une diminution de 90 % des captures sur les palangres qui ont été testées. Un budget a été fléché dans le cadre du plan de relance, qui va permettre de tester ce système avec les pêcheurs professionnels partenaires.
- **Le « Netlight »** : dispositif qui vise à mettre des LEDS de lumière verte dans la ralingue supérieure des filets et permet de réduire les captures accidentelles des mammifères marins, des oiseaux, des tortues marines. D'après ce qu'on a pu voir dans la biblio, ce système est très efficace, et il n'y aurait apparemment aucun impact les captures.
- La troisième action consiste à tester avec certains pêcheurs les **nasses à poissons traditionnelles**. Elles permettent une réduction des captures accidentelles par rapport aux filets et, surtout, diminuent l'abrasion des habitats, par rapport aux filets.

Madame CANCEMI rappelle que ces actions sont surtout financées par le plan France Relance. On a donc deux ans pour les mettre en place. Sept pêcheurs sur 25 ont accepté de travailler avec le Parc, ce qui n'est pas mal du tout.

Il est procédé au vote.

	Le conseil de gestion approuve à l'unanimité :	
Délibération	La proposition de la commission halieutique du 3 Novembre 2021 concernant le projet de création de zones de jachères pour les populations d'oursins comestibles	PNMCCA_CDG_2021_20

3) La gestion de la pêche de loisirs.

Jean-Laurent MASSEY rappelle qu'en 2019, lors des premières commissions halieutiques, il y avait une volonté des acteurs, notamment des représentants des associations de pêche de loisirs, de mieux caractériser l'activité de pêche de loisirs. Il y avait alors peu d'éléments, il n'y en a toujours pas énormément.

Pour améliorer la connaissance de cette activité, des enquêtes de terrain, *via* l'utilisation d'un questionnaire ont donc été organisées. Y sont renseignés le profil sociologique du pêcheur, la pratique mise en œuvre, l'effort d'échantillonnage, les espèces ciblées, la connaissance de la réglementation, le poids économique...

Il y a aussi un volet « pêche du jour » : la personne qui enquête arrive sur le bateau ou sur le littoral, elle identifie les espèces, mesure etc. Cela permet d'avoir vraiment la donnée de la pêche, et, le cas échéant, les caractéristiques de l'embarcation.

En 2020, une personne recrutée pour ce projet a commencé les enquêtes de terrain, sur la base du questionnaire que l'équipe du Parc a mis en place, avec certains représentants du conseil de gestion qui travaillent sur le sujet halieutique. Bien sûr en 2020 du fait de la crise sanitaire, beaucoup de mois n'ont pas été échantillonnés. Mais 150 questionnaires ont tout de même été remplis, et le premier rapport de stage, donc les premiers résultats, est sorti cette année. Cette étude s'est orientée sur la chasse sous-marine, sur la pêche du bord et sur la pêche embarquée, sur navire.

Certaines données sont déclaratives, donc forcément il y a des biais, mais on sait en revanche, que sur les données de l'échantillonnage du jour, on a la vraie pêche, à un instant « t ». Il est important de se concentrer sur la méthodologie, d'où le recours à l'aide d'un bureau d'études : la STARESO.

Une Volontaire en service civique, Maeva, a également été recrutée sur ce projet-là. Cela permettra d'avoir des données spatialisées sur tout le territoire du Parc. Cela sera complété par des enquêtes téléphoniques menées non seulement sur les résidents des 27 communes du Parc, mais aussi sur l'ensemble du Grand Bastia, le Nebbiu et le début de la Balagne. Il sera ainsi possible de déterminer un nombre potentiel de pêcheurs de loisirs dans cette zone.

Le Parc compte aussi recruter un stagiaire de Master II, ce qui portera à deux le nombre de personnes spécifiquement focalisées sur ce travail, qui a vocation à s'inscrire dans la durée, pour permettre de voir les évolutions. Plus on aura de données, plus elles seront représentatives de ce qui se passe sur le terrain.

Anne-Laure SANTUCCI souhaite informer les personnes présentes qu'elle siège, au titre de l'Assemblée de Corse, au bureau du Conseil national de la mer et des littoraux, où elle a été responsable du groupe de travail « Pêche de loisirs », commandé par la présidente du CNML, Madame Panonacle députée de Gironde. Les conclusions de ce groupe de travail seront présentées le lendemain après-midi, lors de la réunion du CNML présentée par la Ministre de la mer. Madame Santucci explique que le groupe de travail a auditionné un certain nombre d'acteurs, dont Eric Bannel, le directeur des pêches maritimes et aquaculture au Ministère, avec Vincent Ballès qui, lui, est le Directeur général d'une entreprise d'éolien flottant. Les documents issus de ces travaux seront transmis ensuite au Parc marin.

Jean-Laurent MASSEY propose de passer au deuxième point sur le sujet de la pêche de loisirs, suggéré lui aussi par la commission halieutique. Il explique que le contexte général d'érosion de la biodiversité touche aussi le Parc naturel marin. Dans d'autres AMP, différents modes de gestion des ressources halieutiques ont été mis en place : régimes d'autorisation de pêche, de limitation, des tailles minimales de captures, quotas, marquage des prises ... Au sein de la commission halieutique du Parc, a été évoquée l'idée de mettre en place **une déclaration de pêche**. Il s'agirait, pour pouvoir pêcher dans le périmètre du Parc, de se déclarer, au préalable, l'année précédente. Le principe a été validé en commission halieutique et en conseil de gestion, puis les services de l'État ont préconisé de mettre en place une **autorisation de pêche**. En effet, pour qu'il y ait une forme répressive à cette déclaration de pêche, il faut qu'une réglementation spécifique soit mise en place, qui passe par une autorisation de pêche par déclaration nominative, et qui dit autorisation de pêche dit mise en place d'un arrêté nominatif, dit mise en place d'un *numerus clausus*.

En s'appuyant sur diverses études, un *numerus clausus* de 1200 personnes a été évoqué par le Parc. Lors du conseil de gestion de mai 2021. Cette proposition n'ayant pas été retenue, les échanges se sont poursuivis lors de la commission halieutique du 3 novembre 2021. Finalement, les discussions se sont orientées vers une autre mesure de gestion, relevant de la **mise en place d'un quota familial**. Il s'agit du poids estimé « juste » de poissons, pour une famille d'une taille donnée. La commission a travaillé sur la mise en place d'un quota associé à la déclaration de pêche validée précédemment. Le quota familial restant l'élément réglementaire principal d'un potentiel arrêté, la déclaration de pêche n'est pas un régime d'autorisation, il n'y a donc pas besoin de *numerus clausus*.

Jean-Laurent MASSEY précise que cette mesure éventuelle ne va pas être soumise au vote aujourd'hui mais plutôt être discutée lors d'une future commission halieutique, très certainement en février 2022. Auparavant, une réunion avec notamment les représentants d'associations de pêche de loisirs, les personnalités qualifiées en halieutique du conseil de gestion sera organisée afin de réfléchir à ce que serait un quota familial comme outil de gestion. Un listing d'espèces spécifiques pour lesquelles il y a un enjeu serait également envisagé.

L'idée est aussi de travailler par type de pêche, en distinguant la chasse sous-marine, la pêche du bord et la pêche embarquée. Ainsi que sur des tailles minimales de capture.

Tout est ouvert à la discussion, conclut Jean-Laurent MASSEY.

Madame SANTUCCI prend la parole pour dire que justement, dans les questions qui se sont posées et qui seront présentées jeudi à la réunion du CNML, il y a la **définition de la consommation familiale**, qu'il convient de préciser. Y sera également proposée l'idée d'une plate-forme numérique qui va permettre la connaissance des captures, un peu comme le système Donia. Une des pistes qui, peut-être, sera évoquée, est de faire une sorte de carte comme il en existe pour la pêche en rivière.

Madame CANCEMI rappelle qu'au sud de la Corse, dans la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, un quota de 5 kilos par jour et par pêcheur qui est déjà en cours. En Italie, le quota existe aussi, de 5 kilos. L'objectif en évoquant le quota familial est d'enrayer le braconnage. Souvent, le Parc est appelé par les services de l'État qui sont sur le port, qui font des contrôles et qui tombent sur de petits camions frigorifiques avec x kilos de poissons, sans facture et demandent au parc ce qu'ils doivent faire. Malheureusement on ne peut rien faire, puisqu'il n'y a pas de réglementation fixant un nombre de kilo par jours.

Concernant les mesures de gestion il y a énormément de pistes. Certains scientifiques proposent de travailler plutôt sur un nombre limité d'espèces, d'autres sur des tailles. La commission va donc poursuivre ses travaux afin de trouver la meilleure des réglementations possibles.

Il est aussi demandé s'il ne serait pas intéressant de faire comme pour la chasse, avec des jours de fermeture, des quotas, donc une réglementation « *plus conséquente* » ?

Jean-Laurent MASSEY répond que toutes les possibilités seront étudiées et appliquées de manière progressive, car le territoire du Cap est un territoire où la pêche de loisir est un élément du patrimoine.

Madame CANCEMI dit qu'il faut savoir que le Parc subit une pression de certaines associations de pêche de loisirs qui ne veulent pas du tout entendre parler de certaines réglementations. C'est la raison elles ont été associées à la dernière commission halieutique. Elles ne sont pas opposées à un quota familial, mais lorsque la Ministre de la mer a osé parler d'un permis de pêche, il y a eu des levers de boucliers. Donc il faut travailler étroitement avec ces associations.

Monsieur DE MARCO déclare que pour sa part il valide la proposition d'un quota. Il ajoute toutefois, qu'aujourd'hui, la vente du poisson par les pêcheurs récréatifs qui ne paient pas de taxe, sur le Cap Corse, doit représenter trente à quarante personnes qui vont au-delà du raisonnable. Dans 95 % des cas, lorsqu'on fait ouvrir les glaciers, les gens sont bien en-deçà des quotas proposés.

Ensuite, la diminution du poisson n'est pas due qu'à la pression de pêche. Tous les « speed-boats » dans les Agriate, qu'ils contribuent sans nul doute aussi à faire fuir le poisson loin des côtes.

Monsieur DE MARCO estime que les déclarations de pêche sont un bon outil parce qu'elles améliorent la connaissance. On peut travailler aussi à interdire la pêche en période de reproduction, pour le poulpe, par exemple. De même, on peut réfléchir à éviter la pêche du poisson agrainé. Mais avant de réfléchir à des interdictions, il faut travailler sur l'information.

Le territoire est fait de gens qui ont un héritage en matière de pêche, que ce soit pêche de loisirs, pêche professionnelle, plongée sous-marine et que s'il y a des excès aujourd'hui, ils ne sont pas le fait de la population du Cap. Donc quand il va falloir discuter avec les gens du territoire, en commission ou autre, il faudra avoir un grand respect pour cette population qui vit toujours sur ce territoire, qui ne l'a pas fui,

mais qui subit les affres de ce qui vient de l'extérieur. 95 % des personnes qui y vivent respectent ce sanctuaire qu'est le Cap. Il faudra en tenir compte dans les discussions. Il évoque l'île de Capraia, où certaines zones de pêche sont réservées aux résidents.

Madame CANCEMI propose de se renseigner car il y a peut-être des réglementations spécifiques, pas forcément liées à la résidence qui pourraient permettre ce type de mesures.

Monsieur ROMITI estime qu'il faudrait presque faire deux législations. Il s'adresse au Président de l'exécutif qui est aussi président du Parc : « *La Corse est une île, un sanctuaire qu'il faut protéger. C'est un paradis, donc on pourrait se permettre de dire : vous qui venez, vous avez le droit de faire telle ou telle chose, mais vous n'avez pas le droit de faire telle autre chose. C'est d'ailleurs ainsi que ça se passe dans toutes les îles du monde* ». Monsieur ROMITI conclut en soulignant que le souci ce sont les braconniers mais que bien évidemment ils ne viendront pas aux réunions de la commission.

Le **président SIMEONI** rappelle que lorsque la question de la déclaration de pêche de loisirs a été posée, cela a entraîné une véritable levée de bouclier, dans la mesure où dans le Cap, il y a quasiment une liberté totale de pêche non seulement pour les résidents du Cap Corse mais pour la Corse tout entière.

Il propose donc de redire ce qu'est la politique du Conseil exécutif de Corse qui est ensuite proposée au Parc naturel marin, à charge pour lui de la décliner selon ses propres orientations et ses propres décisions :

- D'abord, la Corse est une île de Méditerranée, et on connaît la situation de la Méditerranée. Lorsqu'on parle de la diminution de la ressource halieutique ça n'est pas seulement les gens qui exagèrent en matière de pêche ou même de braconnage. Même si le braconnage est un fléau, on sait qu'il y a des causes structurelles beaucoup plus profondes. La Corse est aussi une île qui vit du tourisme, à 30 % au moins de son PIB, et notamment du tourisme estival, alors que la moyenne nationale française est de 7 %. Donc premièrement, nous devons participer, de toutes les modalités possibles, à tous les mécanismes de coopération inter méditerranéenne existants pour avoir une approche macro environnementale de la Méditerranée. Sinon, tous les efforts qu'on pourra faire, y compris en mettant des quotas de cinq kilos de poissons, ne joueront qu'à la marge ;
- Ensuite, par rapport au tourisme, il faut que la Corse continue comme aujourd'hui à tirer des ressources du tourisme, mais nous devons infléchir notre modèle et aller vers un tourisme durable, et même un environnement durable du tourisme, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. L'Agence du tourisme de la Corse n'est pas la seule à œuvrer pour le tourisme. Pour la partie développement durable, c'est l'OEC, pour le développement économique, c'est l'Agence de développement économique de la Corse, pour la ressource hydrique, c'est l'Office d'équipement hydraulique de la Corse. D'ailleurs, une étude de benchmarking sur trois, quatre mois a été confiée à Christian MANTEI, président d'Atout France, en matière de tourisme durable et le développement durable du tourisme ;
- Enfin, pour ce qui concerne la régulation des flux, sur terre et sur mer, il faut le penser, le discuter, le faire accepter et le décider. Sinon on va scier la branche sur laquelle on est assis. Ça se fera sur le GR20, sur le lac du Melo, un lac de randonnée de moyenne montagne où il y a aujourd'hui 2000 personnes par jour en juillet. On ne peut pas continuer comme ça. Donc, dans certains endroits, il va falloir aussi une politique de quota. Quelle pourrait-être la contribution du Parc naturel marin du

Cap Corse et de l'Agriate, levier extraordinaire de développement économique et de développement durable ?

Le président conclut son intervention avec ces mots : « *Quand je vois la capacité de ce territoire à offrir un tour vers le Nebbiu, la Conca d'Oru, des vins de qualité exceptionnelle, notre gastronomie, notre savoir-faire, nos estives qu'on essaie de remettre en production, demain nos pêcheurs, nos plages, des activités qui soient maîtrisées... Je pense qu'il y a de quoi inventer un vrai modèle de développement économique qui pour l'instant est balbutiant, qu'on a commencé à théoriser mais qu'on n'a pas mis en œuvre* ».

Madame CANCEMI confirme qu'il y a du travail et que c'est ce qui est en train d'être fait. D'ailleurs, une petite action qui s'appelle Innovathon, va être présentée et illustre tout à fait ce que vient d'exprimer le Président.

Concernant la pêche de loisirs, elle promet de revenir vers le conseil de gestion très vite avec des propositions de réponses adaptées à la demande du territoire.

Elle propose de passer maintenant à une problématique assez technique, mais qu'il faut évoquer car c'est un document obligatoire du plan de gestion.

5. Validation de la méthode du Tableau de Bord du Parc

Manon DENAIS prend la parole pour expliquer la méthodologie du Tableau de bord. Elle rappelle que le conseil de gestion a voté un plan de gestion établi sur 15 ans, qui définit les finalités et les niveaux d'exigence attendus au bout de cette période. Ce plan de gestion permet d'établir le plan annuel d'actions qui sera mis en place par le Parc dans son périmètre. Le code de l'environnement rend obligatoire d'évaluer ce plan de gestion, et c'est grâce à un outil, **le tableau de bord**, que cela pourra être fait.

Toutes les actions mises en place par le Parc, sur les usages, les activités ou le milieu marin, permettent d'engendrer de la donnée qui alimente les métriques et les indicateurs qui, eux, alimentent le tableau de bord.

Elle propose de donner un certain nombre d'exemple d'indicateurs qui sont en cours de travail pour le tableau de bord et l'évaluation du plan de gestion :

- Le premier exemple concerne **la qualité de l'eau**. L'un des niveaux d'exigence de l'enjeu « qualité de l'eau » est d'atteindre 100 % des communes qui ont un volet POLMAR dans leur plan communal de sauvegarde. Pour l'évaluer, on a décidé de choisir un indicateur « prévention des pollutions » pour mesurer les moyens mis en place face à la pression qui est la pollution. La métrique, c'est-à-dire la valeur mesurable de l'indicateur, qui permet de le faire est « *La part des communes qui ont réalisé leur plan communal de sauvegarde avec un volet POLMAR* ». On voit qu'en 2019, aucune commune n'avait ce volet POLMAR, ce qui fait que l'indicateur est aujourd'hui qualifié de « *Très mauvais* ». Il reste douze ans pour changer ça et le Parc viendra prêter main forte aux communes.
- Le deuxième exemple est **l'évaluation du niveau d'exigence sur l'enjeu « espèces à fort intérêt patrimonial »**. L'un des niveaux d'exigence de cet enjeu est d'avoir une tendance stable ou à la hausse des effectifs des reproducteurs concernant l'avifaune, et un maintien, voire une augmentation du succès d'envol pour les espèces nicheuses. Pour essayer de mesurer l'évolution des actions mises

en place par le Parc, on a décidé de se baser sur la population du balbuzard pêcheur, et pour essayer de mesurer cet indicateur, on se base sur le nombre de couples territoriaux, soit cinq en 2021, et sur le succès reproducteur, soit deux en 2021. On pourrait aussi penser à la réglementation mise en place : l'Arrêté de protection de biotope balbuzard. Au bout de deux ans d'existence du Parc, on peut considérer que c'est très bon résultat. Il n'a pas été pris en compte ici dans le tableau mais il pourrait faire passer notre indicateur de « bon » à « très bon » ;

- L'exemple suivant se base **sur les niveaux d'exigence des structures écoresponsables** : 100 % des structures de plongée sous marines sont engagées dans une démarche écoresponsable et 100 % des pratiquants de loisirs nautiques sont sensibilisés. Pour cela, l'exemple de l'indicateur « *implication des structures de plongée sous-marines* » est pris pour référence ; pour le mesurer, on essaie de compter le nombre de structures de plongée présentes aux réunions organisées par le parc (en 2021, six structures de plongées), ainsi que le nombre de structures engagées dans les actions du Parc, en dehors des prestataires évidemment, soit dix structures de plongée, qui se sont engagés dans deux projets différents : le suivi des algues filamenteuse et la caractérisation des sites de plongée. Encore une fois, on se base sur des valeurs de référence et sur des valeurs seuil pour essayer de qualifier l'indicateur et c'est grâce à la pondération des deux métriques que l'on obtient le score final des indicateurs :
- Le dernier exemple concerne l'un des **niveaux d'exigence de l'enjeu « gouvernance »**. Ce niveau d'exigence est que le quorum du conseil de gestion soit toujours atteint. Afin d'essayer de l'évaluer on a décidé de s'appuyer sur l'indicateur « *implication du conseil de gestion* » qui est composé de trois métrique :
 - o Le nombre du conseil de gestion qui a eu lieu chaque année,
 - o La part de présence des membres du conseil de gestion,
 - o La part de bonne opinion générale des membres du conseil de gestion. Sur cette dernière métrique on se base sur le questionnaire transmis aux membres qui servira d'évaluation pour le tableau de bord et du plan de gestion.

Pour finir, Manon DENAIS propose une vue très synthétique du tableau de bord, qui permet vraiment de suivre au fil des années, sur la période de 15 ans du plan de gestion, l'évolution de l'état des indicateurs.

Maddy CANCEMI reprend la parole pour dire que l'exercice est difficile, y compris pour l'équipe du Parc. Celle-ci doit s'appuyer sur les conseils de spécialistes pour pouvoir trouver des moyens d'évaluer notre plan de gestion.

Dans les AMP, on veut, de plus en plus, avoir des outils d'évaluation chaque fois plus complexes, pour que le territoire comprenne les différentes évolutions, et que ce soit nuancé. On va donc continuer à réfléchir sur la définition de ces indicateurs, sachant que le piège serait d'en avoir trop car les renseigner demande énormément de temps. L'objectif aujourd'hui était de présenter la méthode car c'est une obligation. Il est important, au bout de 15 ans de pouvoir dire au territoire « *Voilà le plan de gestion que vous avez adopté, voilà comment il a fonctionné.* »

Délibération

Le conseil de gestion approuve à l'unanimité la validation de la méthode du tableau de bord du PNMCCA

PNMCCA_CDG_2021_21

6. Présentation du plan de balisage du site de Saleccia proposé par le Conservatoire du Littoral

Monsieur MURACCIOLE revient sur ce qu'a dit le Président sur la fréquentation, la gestion de flux, les quotas, et indique que l'objectif est de tenter de maîtriser des flux de fréquentation dans les Agriates. Pour cela, depuis 1979, le Conservatoire du littoral y a acquis progressivement 5800 hectares, soit pratiquement 35 kilomètres de linéaire côtier et entend poursuivre par l'acquisition d'ici 2050, de terrains communaux, notamment ceux de San-Gavino Di Tenda, de Saint-Florent et de Santo-Pietro Di Tenda grâce à un travail étroit avec les maires.

Monsieur MURACCIOLE montre également le périmètre de 350 hectares de Domaine public maritime, qui sont attribués pour trente ans au Conservatoire du littoral, qui gèrera donc l'occupation du DPM en lieu et place des services de l'État.

Ensuite, le directeur du Conservatoire présente une **opération d'aménagement en cours entre la D80 et la plage de Saleccia / Lotu visant à créer une porte d'entrée**, de réaménagement de la piste, de réaménagement d'un ancien sentier communal de 13 kilomètres entre la route et la mer. Cette opération va permettre de séparer les flux entre les véhicules sur la piste, tandis que les piétons, les cavaliers, les VTT chemineront sur un sentier préservé. C'est une **opération de 3,5 millions d'euros** financée à hauteur très importante par la communauté de Corse et par le Plan de relance. Cette porte d'entrée permettra d'instaurer une redevance d'accès à cette piste, de dégager des recettes pour la gestion, et peut-être, de mettre en place un quota, mais ce point reste à travailler. L'opération se terminera dans deux ans et Monsieur MURACCIOLE tient déjà à saluer l'implication de la commune de Santo-Pietro Di-Tenda dans ce dispositif de gestion du flux terrestre.

Autre point que le directeur du Conservatoire souhaite surtout évoquer aujourd'hui, c'est **la gestion de l'interface terre/mer**.

- Sur la **plage du Lotu**, en 2005 - 2006, il y avait 60 000 visiteurs par an, et deux navires qui, à partir de Saint-Florent, amenaient du public sur la plage, via un ponton flottant extrêmement dangereux. Il montre des images où l'on voit, au premier plan, des véhicules qui descendaient sur la plage. Entre 2003 et 2005, une réflexion globale a été engagée avec l'Agence de l'eau sur le détail de la fréquentation terrestre et maritime. Le ponton flottant a été déplacé car trop dangereux et posait des problèmes de conflit d'usage. Le **nouveau ponton** est bien intégré au paysage, il est en partie démontable l'hiver. Sur une grosse enclave privée a été instauré une servitude littorale aménagée, qui permet aux piétons d'aller du ponton à la plage. Et puis, en 2008 et 2009, une **opération de restauration du milieu dunaire** a été menée avec suppression d'une piste qui arrive à la plage et aménagement d'une piste de services, à laquelle quelques personnes ont accès, notamment des commerçants officiels dans le secteur. Par arrêté conjoint des communes et du Préfet maritime, un **système de balisage avec deux chenaux**, un chenal réservé aux ayants droit qui peuvent accoster au ponton a été mis en place. Suite à un appel à candidatures, deux entreprises sont aujourd'hui habilitées à accéder au ponton, moyennant le paiement d'une redevance. Il y a aussi un chenal « tout public », à droite. Ce dispositif fonctionne. Il faut noter que, grâce à une **redevance d'accostage et à la taxe Barbier** sur le transport maritime, il rapporte 110 000 à 120 000 euros par an. Cependant, si les problèmes de sécurité et de conflit d'usages ont été réglés, les problèmes d'impact sur le milieu subsistent. Au ponton du Lotu, c'est l'anarchie assez totale, avec prolifération des taxi boats, qui théoriquement n'ont pas le droit d'accéder.

Autre problème : des **commerces non officiels se sont développés**. Il y a le cabanon du Lotu, à Piniccia, qui a été condamné à démolir un certain nombre d'aménagements, mais qui malheureusement a pu conserver son restaurant. C'est un bien privé, le Conservatoire n'a donc pas le moyen d'intervenir. Si les propriétaires ne veulent pas vendre, la seule solution serait l'expropriation.

On voit également la **prolifération de panneaux publicitaires** des deux commerces, et, la nuit, un catamaran vient faire des fêtes. Donc tout cela soulève un problème de police. Il faudrait être présent en permanence.

Des marges de progrès existent mais il est à noter que l'aménagement existe, l'espace est géré, et entretenu.

- La deuxième étape a été **Saleccia**. En 2009, des travaux de **restauration du cordon dunaire**, de protection de celui-ci ont été menés. Il n'y a plus de véhicules sur la plage depuis bien longtemps, ni de camping sauvage... Tout cela est maîtrisé, ce sont des terrains gérés par le département de Haute-Corse auparavant puis, maintenant, par la Collectivité de Corse, qui a un service dédié. En 2011, **une étude de fréquentation** et des habitats marins, financée par l'Agence de l'eau a été réalisée. En 2015, le périmètre attribué au Conservatoire a été élargi. Mais il y a des problèmes de fréquentation en cascade : suite à l'aménagement du Lotu, il y a eu un transfert de fréquentation et, avec l'apparition des taxi-boats, les bateaux qui ne pouvaient plus « beacher » sur la plage de Lotu sont venus « beacher » sur la plage de Saleccia. En 2020, une nouvelle étude de fréquentation, assez lourde, mis en place des écompteurs, des points visuels avec le Parc marin et la Collectivité a été lancée. Malheureusement ça n'était pas la bonne année pour cela, elle a donc été relancée en 2021. Monsieur MURACCIOLE donne quelques chiffres de pointes :
 - 50 rotations de taxi boats par jour en 2020,
 - 75 en 2021
 - 1 000 personnes / jours sur la plage de Saleccia, qui fait 1100 mètres.

Il souligne que les gros bateaux amènent autant de gens, sinon plus, mais qu'il y a beaucoup moins de rotation. Les taxi-boats c'est du bruit, des embouteillages, un non-respect de la réglementation. Une bonne part d'entre eux ne sont pas en règle juridiquement, sans parler des ancres. Il montre le **premier balisage mis en place en 2015** pour exclure les bateaux sur 600 mètres. Il s'agit de filins avec des flotteurs, qui normalement matérialisent des zones de baignade surveillée. Cela a bien fonctionné.

Enfin, Monsieur MURACCIOLE indique que le Conservatoire du littoral a répondu, avec la commune de Santu Petru Di Tenda, à **l'appel à projet Stantella** lancé par le Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate. Le principe est, là aussi, une exclusion totale des navires, à l'exception de deux chenaux : un pour les bateaux à moteur, et un pour les petites embarcations légères sans moteur. Il ajoute que cela va régler le problème de sécurité, mais pas celui de la fréquentation. Il s'attend à des grincements de dents cet été parmi les taxis boat, car, dans ce chenal de 25 mètres de large, il va y avoir des embouteillages.

Monsieur DE MARCO demande quel est le nombre de 4x4 qui exploitent commercialement les pistes des Agriates.

Sur la base des observations faites en 2020 et en 2021, on a constaté une moyenne de 25 véhicules par jour. C'est fluctuant, de même que le tarif, qui varie entre le début et la fin de la saison, mais c'est une activité importante. Lorsqu'on a fait de la concertation sur le projet de piste à Saleccia, ces gens-là étaient opposés à l'aménagement aujourd'hui en cours de réalisation. Ils préfèrent avoir une piste en mauvais état qu'ils seraient seuls à utiliser.

Madame CANCEMI évoque le problème de la dangerosité des vaches sauvages sur la plage de Saleccia.

Monsieur MURACCIOLE reconnaît que c'est un sujet, sur la plage autant que sur les chemins, où elles peuvent être bloquées et s'énerver.

Monsieur NOVELLA loue le travail du conservatoire du littoral, très difficile sur ces lieux-là. Cependant, ce qu'on constate chaque année, c'est un envahissement par terre et par mer de l'espace, sans régulation. Si on met un ponton, il faut quand même arriver à faire les règles encadrant son usage. Or, le constat est le manque de moyens. Il faudrait donc qu'au niveau de l'État et de la Collectivité de Corse, il y ait des actions « *coup de poing* » de temps en temps. Autrement, chaque année cela va augmenter. Le moindre restaurant à Saint-Florent a son embarcation, voire un catamaran, pour aller à Saleccia et au Lotu, sans compter les taxi-boat.

Monsieur MURACCIOLE répond que le Parc marin est un cadre intéressant. Il pense qu'on va arriver à ce qu'il y ait un dispositif de sécurité et de protection du milieu naturel. Mais il y a un autre gros chantier, c'est celui du **contrôle de police**. La question est posée, il faut avancer.

Un travail de base a été fait, cela aura pris une quinzaine d'année. Le milieu naturel est protégé, réhabilité sur le plan paysager mais il n'y a pas assez de moyens pour le contrôle, il faut des renforts, des assermentations, des pouvoirs de police.

Marc TOMI, le maire de Santu Petru Di Tenda souhaite intervenir même si les quelques remarques qu'il va faire ont déjà été évoquées :

- La première c'est qu'à la première réunion générale sur la plage de Saleccia, il a été question que la commune supporte la majeure partie des finances. Or, la commune n'en avait pas les moyens. Il tient donc à remercier publiquement le Conservatoire qui a pris le relais sur le **financement du balisage** ;
- Pour les transporteurs par voiture, un quota sera établi en fonction de la taille du parking qui sera créé à Saleccia. Quand le **parking** sera plein, il y aura une personne chargée de percevoir la **taxe** qui permet le passage et bloquera la descente. Il va falloir l'expérimenter pour régulièrement l'adapter mais l'idée est là ;
- Côté mer, on sait que c'est difficile. On verra si les chenaux sont mis en place cette année ou l'année prochaine. Mais avec les transporteurs, professionnels ou non, qui ont désormais les habitudes de travail que l'on connaît, faire en sorte qu'ils appliquent ce qu'on voudrait voir appliquer va demander du temps, de la discussion, de la répression peut-être aussi. Donc il va falloir du monde sur le terrain. On en revient à ce que disait Monsieur MURACCIOLE, il faudra des **actions « coup de poing »** et faire de la publicité autour ;
- **Les vaches**, c'est effectivement un vrai souci. Il y a eu plusieurs personnes blessées, dont une en particulier qui a eu 45 jours d'ITT. On ne sait pas quelle va être la suite mais le maire est poursuivi.

Plusieurs réunions avec le Préfet, le sous-préfet chargé de la divagation animale, ont été organisées, on est descendu sur le terrain, on a essayé d'organiser des battues administratives mais ça n'est pas possible, le territoire est tellement vaste qu'on ne peut pas cerner les bêtes concernées. Tout ça ce sont des problèmes qui sont entiers et sur lesquels on essaie d'avancer le plus sereinement possible, mais ça n'est pas toujours facile.

Le maire de San Gavinu Di Tenda prend la suite de son collègue et ami. Il remercie le Conservatoire du littoral et le Parc marin pour avoir pris en compte la question importante de l'invasion de Saleccia.

Sur la qualité de la dune, 1 000 à 2 000 personnes qui débarquent, cela pose des **problèmes d'hygiène** qu'il faudra aussi prendre en compte.

Autre constat exposé par le maire : depuis que la plage de Lotu a été un peu organisée, les gens se sont reportés sur Saleccia. Quand Saleccia sera organisé, on va les repousser sur Ghignu. Au fur et à mesure on va reculer et les communes voisines vont se retrouver dans la même situation. Le problème est donc très vaste et on n'est pas prêts d'en voir le bout.

Madame CANCEMI reprend la parole : « *Quand on s'attaque à des activités économiques agressives, avec 25, 35, 40 rotations qui partent de San Fiorenzu pour aller sur ces sites, il faut que tous ensemble, on soit solidaires. Il va falloir que vous nous souteniez dans cette action qui demandera de la pédagogie, et même du courage. Ne comptez pas sur les cinq agents du Parc seulement pour faire la police sur le terrain. Soit on est tous ensemble et on y arrive, soit on est tout seuls, et on n'y arrivera pas* ».

Monsieur LECCIA dit qu'il se fait le porte-parole des collègues de la DML, habilités à réaliser des contrôles et estime que le mieux est toujours de travailler en appui des collègues du Parc pour être les plus nombreux possible et faire les opérations les plus impactantes possibles. Faire venir la presse peut aussi être intéressant. Le tout est de montrer que l'approche de la plage de Saleccia par la mer n'est pas une zone de non-droit. Les bateaux les plus gros et les plus rapides ont le même droit d'accès à la plage que les autres.

Un membre remercie Maddy CANCEMI des paroles qu'elle a prononcées et l'assure que lorsque quelque chose sera organisé il sera présent et fait un parallèle entre l'embouteillage qui va se produire sur la plage et la sécurité qui aura été gagnée sur la plage. Il arrive au moins une fois par été que des gens soient blessés par les hélices. Si les bateaux ne sont plus proches de la plage, on écarte ce souci-là. Un autre petit problème sur lequel il faudra faire intervenir la gendarmerie maritime, la douane ou autre, **c'est la vitesse de ces bateaux**. Ils veulent faire un maximum de rotation, rasant les côtes, sont vraiment hors la loi et dangereux pour des gens qui pratiquent la plongée sur des sites réputés autour de Saint-Florent.

Un membre dit qu'il est d'accord avec Madame CANCEMI : lorsqu'on se baigne, il y a vraiment une injonction par les taxi-boat de se pousser. Aujourd'hui, il y a une recherche de la rentabilité économique qui est faite en allant le plus vite possible, en passant le plus près des côtes. Donc si on tend à les faire passer plus au large, à augmenter le temps de débarquement, à limiter la vitesse, peut être qu'ils vont arrêter cette activité. Il y aura aussi une distance au-delà de laquelle cette activité ne sera plus rentable, au vu aussi de l'augmentation du prix de l'essence. Mais effectivement il faut que ça soit fait collectivement avec plusieurs institutions et il faut être vigilant.

Maddy CANCEMI propose au conseil de gestion de valider la proposition de Michel MURACCIOLE.

7. Actualités du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate

1) Les corps morts et macrodéchets

Aurélié ESSARTIER évoque une série de campagnes, débutées en 2021, pour **enlever les corps-morts et les macrodéchets** dans plusieurs sites du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate :

- La première s'est déroulée pendant une semaine du 17 au 21 mai, sur la commune de Saint-Florent. Au total, environ 4 tonnes de corps-morts et de macrodéchets ont été retirés ;
- Une seconde campagne a été mise en place sur deux semaines sur la même commune, au mois d'octobre. Les déchets ont été retirés partout sauf sur la Roya. Deux autres communes prioritaires dans le cadre de la stratégie « mouillage » du Parc ont également été ciblées : Brandu, où tous les corps-morts ont été retirés ainsi que les macrodéchets, et Centuri où tous les corps-morts ont également été retirés, sauf à Mute, ainsi que les macrodéchets. Au total, lors de cette deuxième campagne, environ 25 tonnes de corps-morts et de macrodéchets ont été retirés sur ces trois communes.

Aurélié ESSARTIER diffuse un petit film pour présenter ce qui se passe réellement sur le terrain, et ce qui est mis en œuvre par les agents conjointement avec les agents de la DIRM Méditerranée dans le cadre d'un partenariat de coopération public / public.

Madame CANCEMI commente la vidéo dans laquelle on observe les plongeurs du Parc en action dans les fonds. Ils essaient d'enlever les chaînes ensablées pour enlever les corps-morts abandonnés qui sont dans la posidonie. On trouve de tout : chaînes éparpillées, pneus, ferraille, blocs de béton, vieux moteurs. Tout est stocké dans une benne soit au port de Toga soit au port de Saint-Florent. Balagne recyclage Calvi s'occupe du transport et de la valorisation lorsque c'était possible.

2) Les deux appels à projets lancés par le Parc

Kevin DA CUNHA commence par l'appel à projet **Stantella**, publié le 20 octobre pour une date de candidature fixée au 20 novembre, avec une enveloppe de 145 000 euros.

Son objectif est de financer du **balisage pour la bande des 300 mètres**, les chenaux etc. soit pour une primo-installation, avec des ancrages adaptés au substrat en présence et des bouées de subsurface, soit pour une mise à niveau du balisage existant. **Deux dossiers ont été reçus**, celui de la mairie de Brando et celui du Conservatoire du littoral avec la plage de Saleccia, qui a été présenté précédemment.

Il est à noter que beaucoup de communes n'ont pas pu répondre car elles sont engagées pour deux à trois ans avec des prestataires qui gèrent justement tout leur parc de balisage et de mouillage. Donc peut-être que cet appel à projet aura vocation à être renouvelé.

Un autre appel à projet, **Fulasca II**, est en cours. Il offre l'opportunité de faire des **études pour l'installation de coffres pour les grandes unités de plus de 24 mètres**. L'assistance est financière, puisqu'on a une enveloppe de 202 000 euros, et technique, pour le montage des dossiers etc. La date limite de candidature est le 15 décembre.

Cette année le Parc a **injecté 595 000 euros de fonds, issus du Plan de relance et de son budget**, pour les mouillages, que ce soit pour le balisage ou pour la grande plaisance, notamment en réponse aux nouveaux arrêtés qui encadrent le mouillage des unités supérieures à 24 mètres.

Monsieur NOVELLA demande la parole. Il évoque le courrier envoyé au Parc par U Levante, sur l'installation de coffres de plaisance et de grande plaisance autour de la Corse. Lors des réunions organisées par le nouveau comité régional et littoral, où ne se trouvaient ni la Collectivité de Corse, ni le Parc marin, il a été expliqué comment allaient être installés ces coffres de grande plaisance. Il demande au Parc d'être très vigilant, afin que l'on n'en trouve pas partout. En effet, ces appels à projet ne sont pas limitatifs. Or, si on dote la Corse de coffres de plaisance et de grande plaisance pour la relance économique, l'impact sur l'environnement va être énorme. C'est un souci.

Madame CANCEMI répond à Monsieur Novella qu'il a raison, qu'il faudra être vigilant. Cela dit, il n'y a que deux dossiers en cours, pour cinq ou six coffres dans le Parc marin et ce sera un maximum. De plus cela n'a rien à voir avec les coffres mis dans les Bouches de Bonifacio. Cet appel à projet est lancé pour répondre aux maires des communes, qui demande que l'on donne la possibilité à ces bateaux de se rapprocher car ils représentent un apport économique important.

Monsieur NOVELLA attend du Parc une étude d'impact environnemental complet, comme le Parc le fait sur les avis simples. Parce qu'il n'y a pas que les posidonies en jeu, il y a les poissons, les nuisances sonores etc.

Kevin DA CUNHA rappelle à Monsieur NOVELLA que le Parc marin a établi sa stratégie « mouillages » à fine échelle, en cernant les hot spots de fréquentation, et que cela sert également à trier les dossiers. Certains spots de fréquentation préexistants, qui venaient ancrer dans l'herbier, avaient été repoussés à des bathymétrie de 35, 40 mètres *via* le nouvel arrêté sur les navires de plus de 24 mètres, mais elles avaient l'habitude de fréquenter, justement, ces zones. Donc là, on leur donne l'opportunité de revenir à cet endroit avec un moyen de s'amarrer de manière durable. C'est dans cet optique-là que sont instruits les dossiers.

Monsieur NOVELLA reconnaît que, cette année, le Parc a essayé de recadrer les bateaux qui étaient mal positionnés, mais il existe quand même un arrêté et des lois précisant les endroits où les bateaux doivent se mettre, qui n'ont jamais été respectés. Que ce soit pour Saleccia ou ailleurs, il faut trouver les moyens de faire respecter les lois, autrement on ira de dérogation en dérogation, et l'environnement, donc la qualité de vie des résidents de la Corse, en pâtira.

Madame CANCEMI précise que dans les AOT à obtenir pour l'installation des coffres, il y a aussi un règlement de police. Donc avec les services de l'État il conviendra de préciser par exemple : « *Les bateaux ne peuvent pas rester lumières allumées, ils doivent éteindre leur moteur etc.* » On aura l'occasion d'en reparler lorsque les dossiers arriveront pour avis simple du conseil de gestion. Elle

assure Monsieur NOVELLA que son intervention a été bien comprise, et reconnaît qu'il est important d'être conscients que cela peut amener des nuisances.

3) Les actions de communication et la valorisation du patrimoine culturel

Madame CANCEMI présente au Conseil de gestion le nouveau chargé de communication du Parc, Monsieur Franck SECONDI, arrivé il y a un mois.

Elle évoque l'évolution de l'action de communication mise en place pour les visites de la **chapelle Sainte Marie**, qui a très bien fonctionné, puisque le nombre de visiteurs est passé de 1000 personnes à 1500 personnes en 2021. Cette action pourrait être proposée dans la tour d'Albo, à la demande du maire, très intéressé ; cela sera rediscuté en Conseil de gestion très prochainement.

La **conférence sur l'expédition Gombessa** au théâtre de Bastia a rassemblé plus de 500 personnes. Elle était de très bonne qualité. Madame CANCEMI dit que ce genre de conférence devrait être à nouveau proposée à l'avenir, et que des résultats beaucoup plus précis de l'expédition Gombessa seront présentés au printemps. Monsieur Ballesta reviendra pour illustrer tout le travail réalisé.

Madame CANCEMI propose de donner la parole à un membre de l'équipe **Innovathon**. Il s'agit d'un concours sur le thème d'outils touristiques qui respectent l'environnement.

Marlène SAVELLI présente ce qui a été une très belle expérience et qui va permettre de monter un projet pour les **mobilités douces à la découverte du Cap Corse**. Ce projet est baptisé **Ulysse**. Il s'agit de proposer aux gens de découvrir le Cap Corse avec des mobilités douces comme le kayak, le vélo électrique, la randonnée, plutôt qu'avec un véhicule et sur une journée. Le Parc fait partie des cinq lauréats du concours, et l'aventure se poursuit au mois de février, pour proposer un projet touristique au territoire.

4) Les actions de surveillance et les contrôles

Laurent RICQUIERS indique que depuis septembre, son équipe a fait notamment **deux procédures** pour pêche de loisirs dans le cantonnement de Saint-Florent. Très récemment, elle a relevé dans ce même cantonnement un filet de pêche de 200 à 300 mètres de long calé récemment, et sciemment. Deux langoustes grainées, une baudroie, un Saint-Pierre y ont été retrouvés, l'enquête est en cours.

Il poursuit en disant que le Parc a mené une **campagne sur la pêche de loisirs**, et continue à aller voir les pêcheurs pour leur rappeler les règles à respecter.

Le **travail sur le mouillage** se poursuit également. Le Parc a eu des échanges avec le commandant de l'Abeille Flandre, un remorqueur de la Marine Nationale qui vient mouiller régulièrement afin d'éviter les zones où il y a de la posidonie.

Enfin, le Parc a participé à une opération menée par l'OEC sur les **biomédias**. Il s'agit de filtres qu'on retrouve sur les plages, notamment la plage de la Marana, mais également sur les plages du Parc. Le 20 novembre dernier, avec l'OEC, des constats sur cinq plages du Parc, plus celle de la Rinella ont été menés. Environ 80 000 biomédias ont été ramassés cette matinée là. Le Parc va mener une enquête car cela a quand même un impact important sur l'environnement puisqu'on retrouve ces objets en plastique non seulement sur les plages mais aussi dans les contenus stomacaux des tortues marines.

8. Questions diverses

Monsieur NOVELLA demande des précisions sur ce que le Parc a financé comme actions dans l'opération **Gombessa**.

Madame CANCEMI répond que **l'opération a coûté 1,6 millions, le Parc a financé 600 000 euros à travers un contrat de recherche et développement, sur des fonds Plan de relance**. Le reste a été mis par l'Association Prince Rainier de Monaco, l'Agence de l'eau, et Andromède, qui ont mis une grosse part du financement en propre. Toutes les données seront propriété du Parc.

Monsieur NOVELLA demande ensuite ce qu'est le contrat avec la STARESO.

Jean-Laurent MASSEY répond qu'il s'agit du **projet Eltumar**. Son but est de caractériser l'habitat pélagique, c'est-à-dire la partie hauturière du Parc, le courant liguro provençal, le phytoplancton, le zooplancton, les oiseaux marins, les tortues, les mammifères marins... En parallèle, on a une étude avec l'Ifremer qui va permettre d'avoir un modèle courantologique pour alimenter ce projet là. Énormément de choses vont être analysées dans le but de caractériser l'habitat pélagique pour savoir comment fonctionne le Parc au large, comment l'habitat pélagique alimente le côtier, comment fonctionne la chaîne alimentaire dans le Parc etc.

Monsieur NOVELLA demande si une mission va être montée pour caractériser un **Mont sous-marin** à 1200 mètres de profondeur, au dessus duquel il a été décidé de créer un site Natura 2000 sur la base de l'analyse des connaissances sur les oiseaux et les mammifères marins.

Jean-Laurent MASSEY précise que ce mont sous-marin est situé au large, dans le Parc, et qu'on a très peu d'informations. Il part de 2300 mètres dans les fonds vaseux pour atteindre 1200 mètres. Il y a une partie nord avec une pente douce et une partie sud avec une pente très abrupte où on est quasiment sur qu'il y a des fonds rocheux et donc des peuplements patrimoniaux.

Il poursuit en disant qu'en effet, des campagnes vont être mises en œuvre dès fin mai début juin, sur deux volets différents :

- Une première campagne, avec la société Abyssa, pour laquelle on est en train de boucler le budget, a pour but d'affiner la bathymétrie du Mont sous-marin avec un AUV. Il s'agit d'un véhicule autonome sous-marin permettant de couvrir une très grande distance, sur trois ou quatre jours. Le but c'est de faire une couverture de cinquante kilomètres carrés à peu près, et d'affiner la bathymétrie du Mont. Puis un sonar sera envoyé sur des zones où il y a des affleurements rocheux pour cartographier, puis filmer pour caractériser ces secteurs à enjeu. Il précise que le sonar permet d'identifier la biologie, les habitats mais aussi le patrimoine archéologique car il est possible de tomber sur des épaves.
- Le deuxième volet consistera à faire une campagne à l'aide d'un ROV de l'Ifremer. Un ROV permet d'aller sur des sites beaucoup plus précis et de faire des images beaucoup plus précises à des profondeurs importantes. Le but est vraiment de caractériser ces habitats. L'enjeu est particulier car il y a très peu de monts sous-marins en Méditerranée occidentale.

Eric HANSEN précise que la délégation de façade maritime de Méditerranée a organisé au mois de septembre, aux Baléares, la **mise en place d'un réseau à l'échelle de la Méditerranée**, pour sensibiliser

tous les pays méditerranéens à la protection de la posidonie. La situation n'est pas la meilleure, et il est important que tous les pays se donnent la main. Une vidéo traduite en plusieurs langues est en préparation, et sera diffusée dans onze pays afin d'agir de la même manière sur la préservation des. Le Parc marin est bien sûr impliqué dans ce réseau.

Jean-François DE MARCO évoque la demande du Président sur les moyens de **lutte contre les pollutions** qui soient facilement mobilisables à l'échelle de la Haute-Corse, en cas de télescopage des bateaux en pointe du Cap ou de dégazage. Il demande s'il y a des avancées.

Laurent RICQUIERS répond qu'il y a eu une réunion la semaine dernière sur le sujet avec le préfet maritime et l'ensemble des acteurs, Parc marin inclus, pour voir quelle était la meilleure manière de lutter contre les pollutions dans le canal de Corse. Il a été confirmé qu'un dépôt de matériel de lutte antipollution resterait basé à Aspretto. Une réflexion est entamée pour voir de quelle façon le matériel peut être le plus facilement mobilisable depuis Ajaccio vers la Haute-Corse. Il y aura d'autres réunions, le Parc y sera évidemment associé.

Madame CANCEMI précise que le Préfet a évoqué un plan de financement spécifique DETR pour la défense des ports de plaisance et que l'État en profiterait pour acheter du matériel supplémentaire. Dans le Parc, seul le port de Saint-Florent est concerné.

Madame SANTUCCI dit que la semaine dernière a été votée au Conseil d'administration de l'OEC la location de manière expérimentale d'un bateau de dépollution pour toute la Corse, 300 jours dans l'année. Un retour d'expérience sera possible à la fin 2022 c'est déjà une avancée extraordinaire pour la Corse.

L'OEC finance à hauteur de 80% l'achat de barrages pour les ports. Le vieux port de Bastia s'en est acquitté, d'autres ports vont aussi s'en acquitter. Il y a un exercice prévu avec le Cèdre, pendant deux jours, où les directeurs de port vont être formés à la pollution.

La CAB gère quatorze ruisseaux des barrages et des buvards ont été commandés car la pollution commence en haut des montagnes. Cependant, pour loger les conteneurs, il faudra que l'État facilite les choses (autorisation, proximité etc).

Laurent RICQUIERS ajoute que dans le Parc marin, se pose un problème de reconnaissance des eaux nationales françaises par les italiens. Deux chalutiers italiens sont en permanence dans les eaux à l'intérieur du périmètre du Parc. Un a été verbalisé un mais a continué à pêcher. Un litige est en cours sur un mille nautique.

Maddy CANCEMI propose d'exposer ce qu'il se passe en termes **de mouillages dans la zone ouest du Cap.**

Kevin DA CUNHA présente les trois zones les plus fréquentées entre Centuri et San Fiorenzu. Il s'agit de Pinu-Alisgiu, Giottani et Nonza.

Monsieur MAZZOTTI explique qu'en tant que maire, il doit pouvoir donner des éléments et envisager des solutions techniques pour remédier aux problèmes des corps-morts devenus illicites. Il pense que fin janvier début février, une réunion sera organisée pour pouvoir travailler sur le sujet.

Madame CANCEMI précise que lorsqu'il y a des corps-morts avec des bouées, c'est un mouillage organisé et qu'il faut donc monter des dossiers, même pour douze mouillages. Ou alors on ne met pas de corps-mort, on fait une ZIM (zone d'interdiction de mouillage, à laquelle correspond une zone d'autorisation de mouillage).

Ce dernier point ayant été précisé, la Directrice déléguée du Parc rappelle qu'il s'agit du dernier conseil de gestion sous cette forme-là, et que le nouveau décret, qui paraîtra en mars, permettra de connaître la composition du nouveau conseil de gestion.

L'ensemble de l'ordre du jour ayant été traité, le conseil de gestion est clôturé.

Tableau des décisions et délibérations

	Intitulé	N° délibérations
Délibération	Le compte-rendu du conseil de gestion du 13 SEPTEMBRE 2021 est approuvé à l'unanimité.	PNMCCA_CDG_2021_17
Délibération	Le conseil de gestion approuve à l'unanimité l'avis simple « SACOI »	PNMCCA_CDG_2021_18
Délibération	Le conseil de gestion approuve à l'unanimité les deux avis simples sur les AOT de la commune de San Fiorenzu	PNMCCA_CDG_2021_19
Délibération	Le conseil de gestion approuve à l'unanimité : La proposition de la commission halieutique du 3 Novembre 2021 concernant le projet de création de zones de jachères pour les populations d'oursins comestibles	PNMCCA_CDG_2021_20
Délibération	Le conseil de gestion approuve à l'unanimité la validation de la méthode du tableau de bord du PNMCCA	PNMCCA_CDG_2021_21
Délibération	Le conseil de gestion approuve à l'unanimité l'organisation du balisage du site de Saleccia proposé par le Conservatoire du littoral	PNMCCA_CDG_2021_22

Annexe 1.

Quorum : 28

Représentants de l'État et de ses établissements publics	Membre titulaire	Représentant
Le commandant de la zone maritime Méditerranée	Laurent ISNARD	Thierry DUCHESNE
Le directeur interrégional de la mer Méditerranée	Eric LEVERT	Marc MICHEL
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse	Jacques LEGAIGNOUX	Romain ROVAREY
Le directeur départemental des territoires et de la mer de Haute-Corse	Laurent BOULET	Oriane DANNEVILLE
Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse	Didier DUPORT	Christophe LEMONNIER
Le délégué du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustre de Corse	Michel MURACCIOLE	Julie ENJALBERT
Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents	Membre titulaire	Membre suppléant
Collectivité de Corse	Gilles SIMEONI	Guy ARMANET
Collectivité de Corse	Anne-Laure SANTUCCI	Juliette PONZEVERA
Collectivité de Corse	Jean Martin MONDOLONI	Marie-Thérèse MARIOTTI
Communauté d'agglomération de Bastia	Jeanne CALLIER-VEYRES	Bruno POLIFRONI
Communauté de communes du Cap Corse	Pierre RIMATTEI	Jean-Toussaint MORGANTI
Communauté de communes du Cap Corse	Francis MAZOTTI	Nicolas QUILICI
Communauté de communes Île Rousse-Balagne	Jean-Paul GUERRIERI	Laurent CECCALDI
Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro	Marc TOMI	Christian TOMI
Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro	Paul COSTA	Jean-François BENVENUTI
Associations des maires et présidents de communautés de communes de Haute-Corse	Ange-Pierre VIVONI	Paul-Vincent FERRANDI
Commune de Bastia	Pierre SAVELLI	Leslie PELLEGRINI
Représentants de l'association « Finocchiarola – Pointe du Cap Corse »	Membre titulaire	Membre suppléant
Association Finocchiarola-Pointe du Cap Corse		
Représentants des organisations représentatives des professionnels	Membre titulaire	Membre suppléant
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse	Gérard ROMITI	Jessica DIJOUX
Prud'homie des pêcheurs de Bastia - Cap Corse	Bruno STRINNA	Laurent BRIANÇON
Prud'homie des pêcheurs de Balagne	Paul-Félix ALLEGRINI	François OBERTI
Syndicat majoritaire au sein du bureau du CRPMEM	Daniel DEFUSCO	Jacques MARIE
Entreprises de batellerie	Jean-François MEI	Sylvain CAMPOS
Structures commerciales agréées de plongée	Maud VIALE	Stéphane RAMAZOTTI
Entreprises prestataires de loisirs	Louis AZARA	Franck LIVRAGHI
Professionnels du nautisme	Stéphane CLÉMOT	René BERRY
Professionnels du nautisme	Florence MARCHESI	Thomas DORIRY
Association de gestionnaires de port de plaisance	Pierre-Jacques BERNARDI	de Jean TOMA
Professionnels de l'hôtellerie	Karina GOFFI	Bernard GUIDICELLI
Entreprises de transport maritime	Pascal TROJANI	Pierre MATTEI
Représentants des organisations locales d'utilisateurs	Membre titulaire	Membre suppléant

de loisirs en mer		
Fédération française d'études et de sports sous-marins	Daniel BURON	Virginie SERAFINI-DOCQUOIS
Ligues départementales ou régionales de sports nautiques	Éric VALÉRY	Jean-Valère BORDENAVE
Ligue régionale de voile	Isabelle MURZILI	Joelle LE-MOUELLIC
Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale	Michel LEMEUNIER	Roland SIBILLA
Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale	Jean-Jacques RIUTORT	Daniel BOUNIOT
Associations de chasseurs sous-marins adhérentes à une fédération nationale	Jean-François de MARCO	Alain VERGNES
Associations de plaisanciers	Claude BOULANGER	Guy CHAZEAU

Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel	Membre titulaire	Membre suppléant
Associations agréées de protection de la nature	Christian NOVELLA	Michelle FERRANDINI
Associations agréées de protection de la nature	Grégory BEUNEUX	Delphine RIST
Asso. d'étude et de valorisation du patrimoine local	Jean-Paul COLOMBANI	Caroline PAOLI CIAVALDINI
Asso. d'étude et de valorisation du patrimoine local	Charles PINELLI	
Asso. active dans le domaine de l'éducation à l'env.	Jean-Valère GERONIMI	Céline LABBÉ
Conservatoire des espaces naturels de Corse	Jean-Marcel VUILLAMIER	Pascal WOHLGEMUTH
Personnalités qualifiées	Membre	procuration donnée à
Histoire sous-marine	Franca CIBECCHINI	
Mammifères marins et tortues marines	Catherine CESARINI	
Sciences sociales	Paul-Marie ROMANI	
Haliéutique	Éric DURIEUX	
Habitats et espèces marines méditerranéennes	Vanina PASQUALINI	Éric DURIEUX